République de Côte d'Ivoire
Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY
UFR des Sciences de la Terre et des Ressources Minières (STRM)

Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
Laboratoire Associé Francophone LAF N° 401

PROCÉDURES ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION
ANNÉEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

MASTER - TELEDETECTION ET SIG

I - PIECES A FOURNIR

Les pièces à fournir lors de votre procédure d'inscription à l'EDAT sont les suivantes :

> 1 exrait d'acte de naissance
> 4 photos d'identité du même tirage
> Les originaux des diplômes obtenus depuis le BAC
> Preuve d'acquitement totral ou partiel des frais de formation (récépissé de virement)
> Notification conditionnelle ou définitive d'attribution de la bourse (pour les boursiers uniquement)
> Photocopie de la carte d'étudiant de l'année précedente (pour les étudiants réguliers uniquement)

Ces pièces sont obligatoires et doivent être déposées au Service des affaires académiques ou encore être envoyées par courriel postal pour validerr votre inscription et vous permettre d'obtenir votre carte d'étudiant)

Adresse d'expédition : Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection
Service Pédagogique et Numérique
22 BP 801 Abidjan 22 (Côte d'Ivoire)
Tél : (225) 27 22 59 55 83

II - ACQUITEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité (droits d'inscription, frais de formation, etc...) pour chaque diplôme demandé (Master 1, Master 2, Doctorat) s'élèvents annuellement à 1 000 000 FCFA (1 500 euros) pour les étudiants réguliers et les professionnels.

* Le numéro de compte du CURAT vous sera fourni à votre demande.

Ces droits de scolarité doivent être acquités en une seule fois, ou selon les engagements pris selon l'un des modes de paiement suivant :

> Chèque à l'ordre du CURAT
> mandat cash,
> virement bancaire sur le compte du CURAT
> Exceptionnellement en espèces et directement auprès de l'agence comptable (service académique et numérique).